

PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE GARONNE-ARIÈGE
RECOUVREMENT DES COÛTS DU DISPOSITIF DE SOUTIEN D'ÉTIAGE
ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL DU 3 MARS 2014
COMMISSION DES USAGERS-REDEVABLES
Relevé de conclusions de la réunion du vendredi 29 mai 2015
à 10 h 00 en préfecture de la Haute-Garonne à Toulouse

Le 29 mai 2015 s'est déroulée à Toulouse en Préfecture de la Haute-Garonne, la deuxième réunion de la Commission des usagers, instaurée par arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014 déclarant d'intérêt général (DIG) les réalimentations de soutien d'étiage et la récupération d'une partie des coûts du dispositif auprès des bénéficiaires.

La réunion était présidée par Hervé GILLÉ, Président du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag) en présence de Bernard POMMET, directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Garonne (DDT31).

L'ordre du jour était le suivant :

1. Rappel de la démarche engagée,
2. Bilan technique de la campagne 2014 de soutien d'étiage,
3. Bilan financier sur les dépenses de soutien d'étiage de 2014,
4. Bilan du recouvrement de la redevance,
5. Projet de tarification proposé par le Sméag,
6. Désignation par la commission de ses représentants au comité de gestion du soutien d'étiage.

M. Gillé rappelle que la commission règlementaire des usagers redevables est une instance d'échange et de débat et que la présente réunion permettra de communiquer sur la campagne 2014 en étudiant ce qui peut évoluer de façon positive.

Il précise que la chambre départementale d'agriculture du Tarn-et-Garonne est invitée afin de lui permettre de faire entendre les spécificités de ce département. Il affirme être à l'écoute de chacun et espère que l'écoute sera réciproque.

Ce relevé de conclusions intègre les observations reçues au 16 juillet 2015.

Étaient présents :

Michel BLANC	Direction départementale des territoires (DDT) du Tarn-et-Garonne
Serge BOUSQUET-CASSAGNE	Président de la Chambre départementale d'agriculture du Tarn-et-Garonne, représentant l'organisme unique Garonne aval
François CAZOTTES	Directeur départemental des territoires (DDT) du Lot-et-Garonne
David ESCOULA	SMEA31, Organisme Unique canal de Saint-Martory
Magali FAURE	Conseil départemental de l'Ariège, représentant l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel, gestionnaire d'ouvrages de réalimentation
Anne GAUTHIER	Conseil départemental de l'Ariège, représentant l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel, gestionnaire d'ouvrages de réalimentation
Hervé GILLÉ	Président du Sméag
Thierry GOUGE	ADEBAG, Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR) de Midi-Pyrénées, représentant les usagers industriels
Nicolas HÉBERT	Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG)
Frédéric IUS	Maire de BOURRET, désigné par l'Assemblée départementale des maires (ADM) du Tarn-et-Garonne, représentant les usagers en Eau potable
Élvyre LASSALLE	Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Garonne
Bernard LEROY	Sméag, chargé de mission
Olivier LOUIS	Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Garonne
Luc MESBAH	Représentant les chambres régionale et départementales d'agriculture de Midi-Pyrénées et de la Haute-et-Garonne, et l'organisme unique Garonne amont (présent jusqu'à 11h35)
Marc MASSETTE	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Midi-Pyrénées
Yann OUDARD	SMEA31, Organisme unique canal de Saint-Martory
Bernard POMMET	Directeur départemental adjoint des territoires (DDT) de la Haute-Garonne
Johanne PERTHUISOT	Direction départementale des territoires (DDT) du Lot-et-Garonne
Philippe REFFAY	Électricité de France (EDF UPSO), gestionnaire des ouvrages de réalimentation de soutien d'étiage
Sylvie ROCQ	Sméag, directrice générale des services
Philippe de VERGNETTE	Représentant la Chambre départementale d'agriculture du Tarn-et-Garonne, accompagnant l'organisme unique Garonne amont (présent jusqu'à 10h50)

Étaient excusés :

Jean-François BORAS	Maire de Langoiran, désigné par l'association des maires de Gironde représentant les usagers en AEP
Alain BRUGALIÈRES	CCIR d'Aquitaine, représentant les usagers industriels
Pierre DELOUVRIÉ	Maire de Saint-Hilaire de Lusignan, désigné par l'amicale des maires du Lot-et-Garonne représentant les usagers en eau potable

Étaient non représentés :

Pour l'usage prélèvement eau potable :	
André MANDEMENT	Maire de Muret, désigné par l'association des maires de la Haute-Garonne représentant les usagers en eau potable
Pour l'usage navigation :	Voies Navigables de France (VNF) Sud-Ouest
Pour l'usage agricole :	
Denis CAMPODARVE	Représentant la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine

Après le tour de table, la parole est donnée à M. Leroy pour une présentation du diaporama illustrant chaque point de l'ordre du jour, avec temps de discussion et de débat.

Le présent relevé de conclusions ne reprend pas le contenu détaillé des diapositives (diaporama joint en annexe), ni de certains propos (quelques fois un peu vifs), mais seulement des échanges et des réponses apportées aux questions posées.

I. Rappel de la démarche engagée

Après les quatre premières diapositives, illustrant la nature du service rendu et le soutien d'étiage de la Garonne, la parole est donnée aux trois représentants de l'agriculture (MM. Bousquet-Cassagne, Mesbah et de Vergnette) qui informent l'assistance de leur volonté de ne pas participer à l'ensemble des débats pour rejoindre une manifestation agricole organisée en parallèle (départs de MM. de Vergnette et Mesbah respectivement à 10h50 et 11h35).

En résumé, les interventions ont porté sur les aspects suivants :

- dans un contexte économique défavorable pour l'agriculture, la mise en œuvre d'une nouvelle redevance aggrave les difficultés,
- la remise en cause de l'action, de la légitimité et de l'utilité du Sméag sur le dossier de la redevance, mais aussi sur le soutien d'étiage, notamment en cas d'année humide (intervention plus nuancée selon les personnes sur l'utilité du soutien d'étiage),
- des critiques concernant :
 - o les modalités de concertation avec la profession agricole, jugée insuffisante (nuances avec M. Bousquet-Cassagne qui reconnaît « avoir loupé » un épisode de la concertation),
 - o le dossier qui ne reprendrait pas les conclusions de la commission d'enquête,
 - o le désengagement financier des collectivités,
 - o l'abandon du mécanisme antérieurement mis en œuvre par l'Agence de l'eau,
 - o le coût du soutien d'étiage depuis les réserves d'EDF qui serait « juge et partie »,
 - o l'absence de création de retenues d'eau, donc le projet de Charlas.

M. Gillé intervient pour indiquer que le Sméag agit en soutien à l'économie agricole *via* le soutien d'étiage en sécurisant les prélèvements, mais que ses actions vont bien au-delà du soutien d'étiage, par exemple, sur les inondations en Gironde, mais aussi sur la révision du PGE Garonne-Ariège (qui n'interdit pas la création des retenues d'eau, sujet sur lequel il est favorable). Il rappelle que le mandat de président et d'élu au Sméag n'est pas rémunéré. Il remercie M. Bousquet-Cassagne pour avoir reconnu qu'une étape de concertation lui avait sans doute échappé et insiste sur la durée de la concertation préalable qui a été menée dès 2012.

M. Pommet intervient pour reconnaître les difficultés rencontrées par la profession agricole sur plusieurs sujets. Il réaffirme que l'État et l'ensemble des parties prenantes ont besoin que le soutien d'étiage perdure. La légitimité pleine et entière du Sméag ne peut être remise en cause, d'autant que les services de l'État et l'Agence de l'eau ne peuvent être maître d'ouvrage. C'est pourquoi l'État confie au Sméag cette mission de service public. Il souhaite que les discussions puissent avoir lieu pour améliorer les conditions dans lesquelles ces missions sont engagées.

II. Bilan technique de la campagne 2014 de soutien d'étiage

Les quatre diapositives présentées illustrent le caractère exceptionnel de l'année 2014, avec seulement 8 millions de m³ (8 hm³) déstockés (fin octobre) par rapport à un stock conventionné de 58 hm³ et à une moyenne de lâchers de 33 hm³ (moyenne en baisse en raison des années 2013 et 2014 exceptionnellement humides).

Le représentant des industriels rappelle que ces lâchers sont faibles et que la redevance est calée sur des prélèvements bien plus importants que la consommation industrielle qui est faible du fait des restitutions au milieu. Il indique sa crainte d'une baisse des débits naturels en raison du changement climatique.

Les représentants de l'agriculture demandent des précisions sur les consommations agricoles au regard des débits d'étiage et du soutien d'étiage (en proportion) et s'interrogent sur le rôle des ouvrages hydroélectriques d'EDF et des besoins du centre nucléaire de Golfech.

Le Sméag (BL) apporte les précisions suivantes concernant l'aire du PGE Garonne-Ariège (donc hors Lot, Tarn et rivières de Gascogne) :

- sur l'année les consommations nettes (cumul à Tonneins) sont stables pour l'industrie et l'AEP respectivement 1,2 m³/s et 1,8 m³/s et sont variables (selon le mois et l'année) pour l'irrigation (de 0 à 20-25 m³/s en année sèche),
- en année sèche, la consommation agricole au plus fort de l'irrigation (20 juillet - 10 août) peut représenter de 20 à 25 % du débit d'étiage : à Portet 8 m³/s sur 41 m³/s (étiage quinquennal) et à Tonneins 20 m³/s sur 84 m³/s à Tonneins (étiage quinquennal),
- au plus fort de l'irrigation les lâchers d'eau de soutien d'étiage du Sméag compensent directement, ou indirectement par l'aval (comme à Portet) de 75 à 100 % des consommations agricoles (environ 75.000 ha irrigués non compensés par des ressources dédiées).

Le représentant d'EDF rappelle que les ouvrages hydroélectriques mobilisés par le Sméag ont initialement une vocation de production électrique d'hiver et de pointe. Les conventions de coopération passées avec le Sméag et l'État impactent alors cette vocation (on parle de désoptimisation). Elles contraignent EDF à déstocker les réserves en été alors que sa mission serait de les maintenir pleines pour un déstockage hydroélectrique d'automne et d'hiver.

III. Bilan financier sur les dépenses de soutien d'étiage de 2014

Deux diapositives illustrent le coût du soutien d'étiage 2014 (0,9 M€) en comparaison à un déstockage en année moyenne (2,6 M€) et ou très sèche (4,2 M€), ainsi que le plan de financement de ces dépenses : subventions AEAG (45 %), cotisations des collectivités membres du Sméag (5 %), redevance pour service rendu (50 % répartis de la façon suivante : irrigants 18 % ; AEP et navigation 17 % ; industriels 15 %).

Concernant les coûts des déstockages hydroélectriques, EDF rappelle que les sommes versées par le Sméag représentent une indemnisation du préjudice subi par l'entreprise (moindre production électrique en hiver) qui est calculée selon des méthodes validées par le ministère.

Il est noté que seuls 50 % de ces coûts sont mis à la charge des usagers *via* la redevance pour service rendu, les irrigants ayant à leur charge 18 % de la dépense ce qui est voisin de la proportion entre le débit consommé par l'irrigation et le débit d'étiage. Les autres 50 % continuent d'être apportés par la sphère publique : collectivités (5 %) et Agence de l'eau (45 %).

Les représentants de l'agriculture observent que l'agriculture participe finalement au-delà de 18 %, puisque que les agriculteurs contribuent également à la redevance de l'Agence de l'eau. M. de Vergnette indique que l'ancien système de financement par l'Agence de l'eau, avec un coût de 0,4 centime d'euros par m³ effectivement consommé, était plus compréhensible et mieux accepté. Pourquoi avoir changé un système qui marchait, et ce, sans concertation ?

L'Agence précise qu'il ne s'agit pas des mêmes agriculteurs puisque les usagers de l'ensemble du bassin Adour-Garonne-Charente sont mis à contribution et que ce sont les collectivités qui contribuent le plus (85 %). Le nouveau système est plus juste au sens où les redevables sont les bénéficiaires directs du soutien d'étiage de la Garonne. L'évolution du dispositif est imposée par la réglementation.

Les représentants de l'agriculture observent que si les réserves nouvelles, comme le projet de réservoir de Charlas, avait été mis en œuvre, le recours aux ouvrages hydroélectriques aurait été moindre, tout comme les coûts.

M. Gillé fait remarquer qu'il y a des causes sur lesquelles on devrait pouvoir se retrouver. Il rappelle (ainsi que le représentant d'EDF) son positionnement favorable à la création de retenues d'eau, ce sur quoi les représentants de l'agriculture réagissent en citant les difficultés rencontrées sur la retenue de Sivens (pourtant concertée et validée par l'État) et le lobbying anti-retenues appuyé politiquement et pas seulement par les « environnementalistes ».

M. Mesbah indique - quand on voit à la fois le faible déstockage de 2014 (8 hm³ sur les 58 hm³ conventionnés) et des lâchers à la fin octobre - il est facile de comprendre le doute et l'exaspération des irrigants qui ont l'impression de payer en 2014 pour un service qui n'a pas jamais été rendu. En revanche, s'il était possible de réserver à l'agriculture une tranche d'eau de 25 hm³, par exemple, sur les 58 hm³, il serait plus facile de l'expliquer aux agriculteurs.

IV. Bilan du recouvrement de la redevance

Les quatre diapositives présentées illustrent :

- le bilan du recouvrement 2014 (facturé 1,77 M€ ; encaissé 1,40 M€ ; impayé provisoire 0,37 M€) avec une répartition par usages et un point sur les « modifications » de factures intervenues (environ 200 sur 732 redevables) et les différents cas rencontrés.
- le bilan comptable avec une comparaison entre les dispositifs avant 2014 (un seul budget au Sméag) et à partir de 2014 : un budget principal et budget annexe « Gestion d'étiage ». Le budget annexe fait apparaître un excédent comptable de 0,56 M€ (après rattachement des dépenses et des recettes de l'exercice et antérieures affectées à la Gestion d'étiage). Cet excédent est mis en provision pour financer les années sèches.
- une comparaison entre le prévisionnel 2014 et le réel 2014 et en cas d'année sèche : en année humide (2014) la redevance représente 50 % des recettes et en année sèche 40 %.

Les représentants de l'agriculture critiquent :

- les modalités de facturation par le Sméag, via la CACG, qui fait apparaître des situations totalement aberrantes,
- une forme d'injustice puisque l'Agence de l'eau et les collectivités financent sur la base de la dépenses réelles, alors qu'il est demandé aux agriculteurs de participer financièrement sur un prévisionnel,
- la notion de provision (qualifiée de « matelas » du Sméag) constituée sur le dos des agriculteurs.

Concernant la provision pour risque de sécheresse, le Sméag rappelle qu'il s'agit de lisser la variabilité climatique, les années humides finançant les années sèches avec un plafonnement de la provision.

Le Sméag reconnaît que le système de tarification mis en place (terme fixe à 65 % et terme variable à 35 % avec la règle suivante en cas de non déclaration : volume non déclaré = volume autorisé) peut faire apparaître des situations extrêmes, notamment pour les « prélèvements » à partir des canaux. Il invite donc les chambres d'agriculture et les syndicats à faire remonter de façon précise au Sméag les factures contestées, en constatant à ce jour le peu d'information.

Les représentants de l'agriculture s'offusquent et s'étonnent de la demande du Sméag de voir remonter des situations aberrantes - qu'il a lui-même créé - puis qu'il s'agit de factures émises par la CACG pour le compte du Sméag.

M. Gillé dit qu'il est nécessaire d'objectiver les situations individuelles et qu'il souhaite travailler avec la profession agricole en créant un espace de dialogue et qu'il a du mal à comprendre les raisons d'une opposition de la profession à faire remonter les cas « aberrants ».

M. Bousquet-Cassagne rappelle, qu'en ce qui le concerne, il est opposé globalement à la mise en œuvre de la redevance. Que son objectif est de ne pas payer du tout la redevance et donc toute facture émanant du Sméag. En ce sens, il n'y a pas en Lot-et-Garonne de cas « aberrants » à faire remonter. Il indique aussi que le projet de Sméag de passer par le Trésor Public risque de créer un climat encore plus explosif dans les campagnes et rappelle qu'il s'était proposé depuis longtemps, *via* la chambre d'agriculture, à payer une somme en lieu et place des irrigants de son département.

Le représentant des industriels fait part de son incompréhension quant au bilan comptable présenté.

V. Propositions de tarification pour 2015

Les trois diapositives projetées illustrent :

- le cadre des propositions formulées avec la contrainte de couverture des coûts fixes du Sméag et le risque pris quant à l'effet possible du changement climatique avec une succession d'années sèches,
- une proposition de baisse du prorata entre les parts fixe et variable de la tarification (passage de 65/35 % à 40/60 %) qui a pour effet : l'accentuation en fin d'année du déficit de recettes (baisse du produit de la redevance) et une moindre couverture des coûts fixes du Sméag (risque financier accru),
- les trois autres propositions :
 - o une seule facturation en octobre de chaque année : en 2015 seule la part fixe de la redevance est collectée (le variable 2015 est collecté en octobre 2016),
 - o un objectif commun de simplification et de mutualisation de la donnée de prélèvement via les Organismes uniques s'ils acceptent,
 - o un programme de visites de terrain minimal.

M. Gillé sollicite l'avis des organismes présents sur les propositions formulées.

M. Pommet salue et soutient les propositions du Sméag qui vont dans le bon sens. Il rappelle aussi sur les enjeux de l'information et de la simplification, la plaquette explicative des différents types de redevance (disponible en salle auprès des services de la DDT).

Deux représentants de l'agriculture ayant quitté la réunion, M. Bousquet-Cassagne dit apprécier les propositions de visites de terrain moins nombreuses, le fait de passer par les organismes uniques pour la donnée de prélèvement et le report en 2016 de la facturation du consommé 2015. Toutefois, il exprime sa crainte de voir la donnée des organismes uniques détournée à d'autres fins. Par ailleurs, il demande au Sméag une diminution de ses coûts fixes (frais de structure), une renégociation des coûts avec EDF, l'annulation des factures 2014 avec le retour au système précédent de l'Agence de l'eau (0,4 centime d'euros par m³ consommé).

Le représentant des industriels rappelle : la nécessité de faire des économies d'eau, le fait que l'incidence de la baisse des débits due au changement climatique soit insuffisamment prise en compte, et qu'il faut trouver des solutions pour permettre la création de retenues d'eau.

Le SMEA31 considère que les propositions formulées vont dans le bon sens. Il est concerné par trois usages l'eau potable, l'irrigation et les canaux et exprime sa préoccupation de voir chaque usager être traité de façon équitable, notamment au sein d'un même usage. Il est anormal de laisser des prélèvements sauvages s'exprimer. Sur le canal de Saint-Martory, tous les irrigants sont autorisés, possèdent des compteurs, acceptent les relevés d'index. Le SMEA31 défend ces bonnes pratiques. Il intervient également sur la question du respect du débit d'objectif d'étiage de Marquefave (31) qui impacte la gestion du canal de Saint-Martory. Il souhaite que les irrigants en Haute-Garonne aient les mêmes garanties de soutien d'étiage, ce qui n'est pas le cas, même en tenant compte des coefficients de pondération de l'effet du soutien d'étiage.

EDF rappelle qu'il siège en commission en qualité de gestionnaire des ouvrages conventionnés. Ces contrats de coopération sont validés par le ministère de l'écologie. Il est nécessaire d'aller vers des systèmes qui encouragent les économies d'eau. EDF est favorable à la création de retenues d'eau.

VI. Désignation par la commission de ses représentants au sein du comité de gestion de soutien d'étiage

Le contrat de coopération pluriannuelle 2014-2018 en vue du soutien d'étiage de la Garonne prévoit une révision de la composition du comité de gestion du soutien d'étiage qui fixe la stratégie des lâchers d'eau et suit leur gestion au quotidien.

La commission des usagers du 24 juin 2014 a considéré que les trois organismes uniques désignés par l'État et VNF représentaient valablement les usages agricoles et la navigation au comité de gestion.

Pour ce qui concerne l'industrie la commission propose que ce soit MM. Gouge et Bousquet, désignés par la CCIR de Midi-Pyrénées, qui soient nommés, M. Bousquet y siégeant jusqu'à présent. La proposition est adoptée.

En ce qui concerne l'eau potable, la commission ne peut se prononcer compte tenu de l'absence de trois représentants sur les quatre désignés par les assemblées départementales des maires. En accord avec M. lus (présent), il est proposé une consultation par courriel des quatre personnes afin qu'ils désignent de façon collégiale les deux personnes siégeant au comité de gestion (parmi MM. Boras, Delouvrié, lus et Mandement). La proposition est adoptée.

Au vu des débats, la commission prend acte de l'ensemble des propositions formulées.

En conclusion M. Gillé remercie les participants. Il indique qu'une synthèse des débats sera diffusée. Il souhaiterait que la question des situations « aberrantes » puisse être approfondie avec un retour des cas signalés par la profession agricole. Il note que la commission des usagers a retenu majoritairement la proposition de baisse du prorata de 40/60 % (au lieu de 65/35 %). Le prochain comité syndical du Sméag en sera informé, sachant qu'il y a une incidence sur le financement et la trésorerie du Sméag.

Le représentant de l'État salue et soutient les propositions du Sméag et rappelle la nécessité de poursuivre la concertation engagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège

Redevance de Gestion d'étiage Arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014

2^e réunion de la commission des usagers

(article 13)

Le 29 mai 2015 à Toulouse
(Préfecture de la Haute-Garonne)



- 1- Rappel de la démarche engagée 4 diapos
- 2- Bilan technique du soutien d'étiage 2014 4 diapos
- 3- Bilan financier du soutien d'étiage 2014 2 diapos
- 4- Bilan du recouvrement de la redevance 2014 5 diapos
- 5- Projet de tarification pour 2015 5 diapos
- 6- Désignations au comité de gestion du soutien d'étiage 1 diapo

1- Rappel de la démarche engagée

(et rôle de la Commission)

(4 diapositives)

1- Le rappel de la démarche engagée 1/4

La qualification du service rendu : (article 2)

Le soutien d'étiage vise à maintenir en Garonne un **niveau d'eau suffisant (...)** pour **limiter les conflits** entre usages (...) et **pour éviter la détérioration** des conditions de fonctionnement du **milieu aquatique**.

En période de faibles débits d'été et d'automne, il **sécurise les possibilités de prélèvements d'eau** qui dépendent de la Garonne tout en évitant que le **cumul de ces prélèvements** ne nuise au **fonctionnement qualitatif** du fleuve et à l'expression des autres activités économiques qui en dépendent.

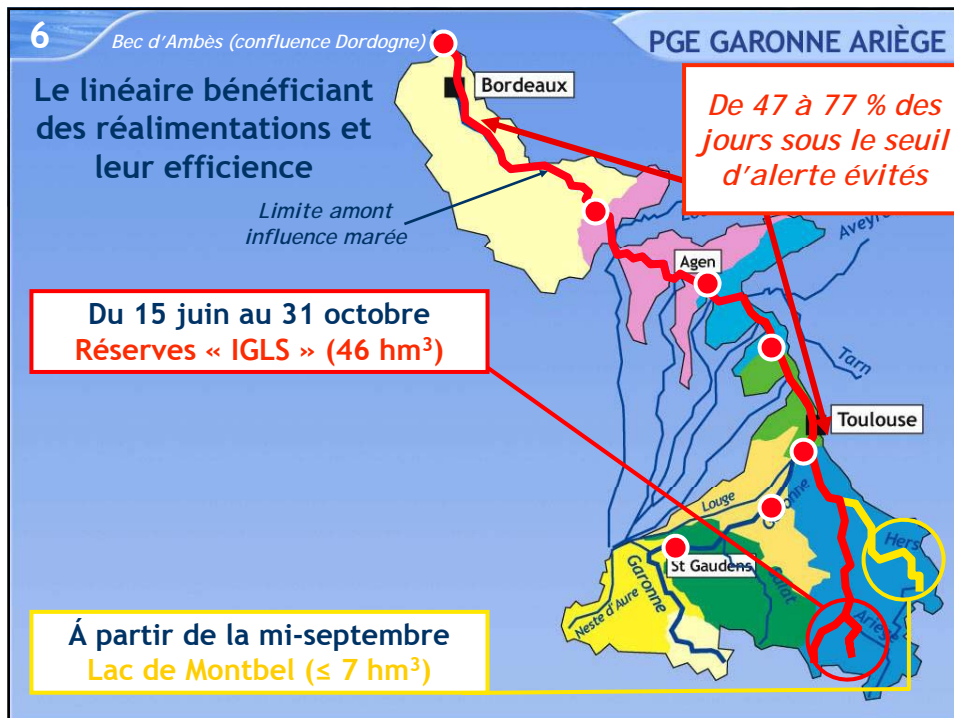
La quantification du service rendu :

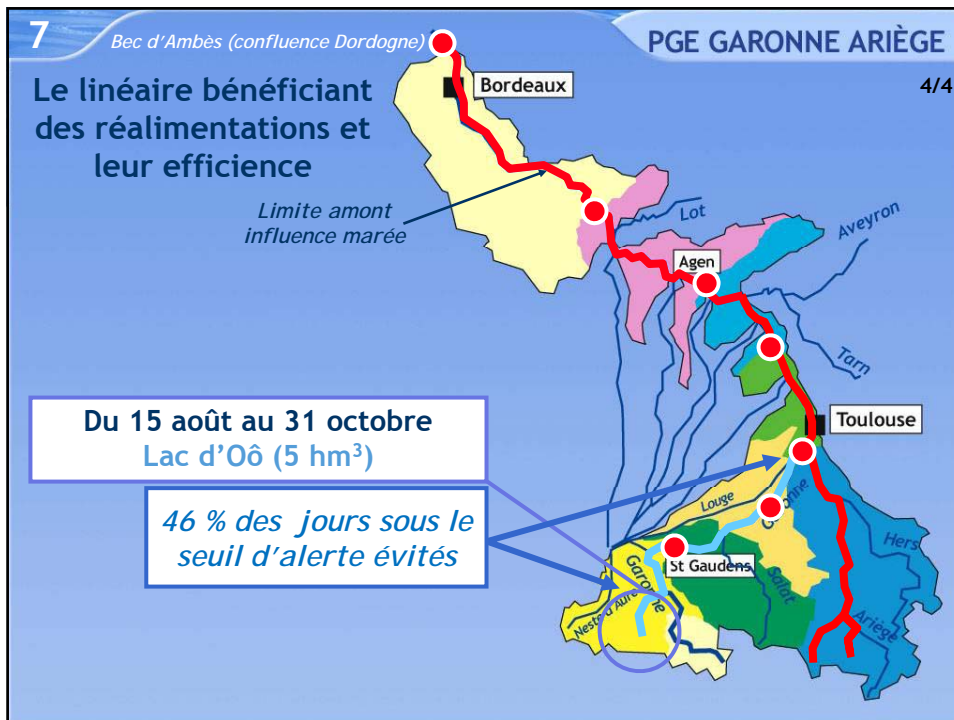
- **Trois aspects :** (article 2)

- respecter un **objectif de gestion** aux points nodaux (stratégie actuelle du soutien d'étiage, limiter les défaillances...)
- limiter les défaillances par rapport aux **seuils d'alerte** (moins de restrictions de prélèvements)
- limiter les défaillances par rapport au **seuil de 60 m³/s à Tonneins** (objectif CLE du Sage Estuaire - taux d'oxygène en estuaire)

- **Compensation directe et indirecte des consommations :**

- jusqu'à **100 % de compensation** des usages du 1^{er} juin au 31 octobre (dépend de la saison et de sa localisation)

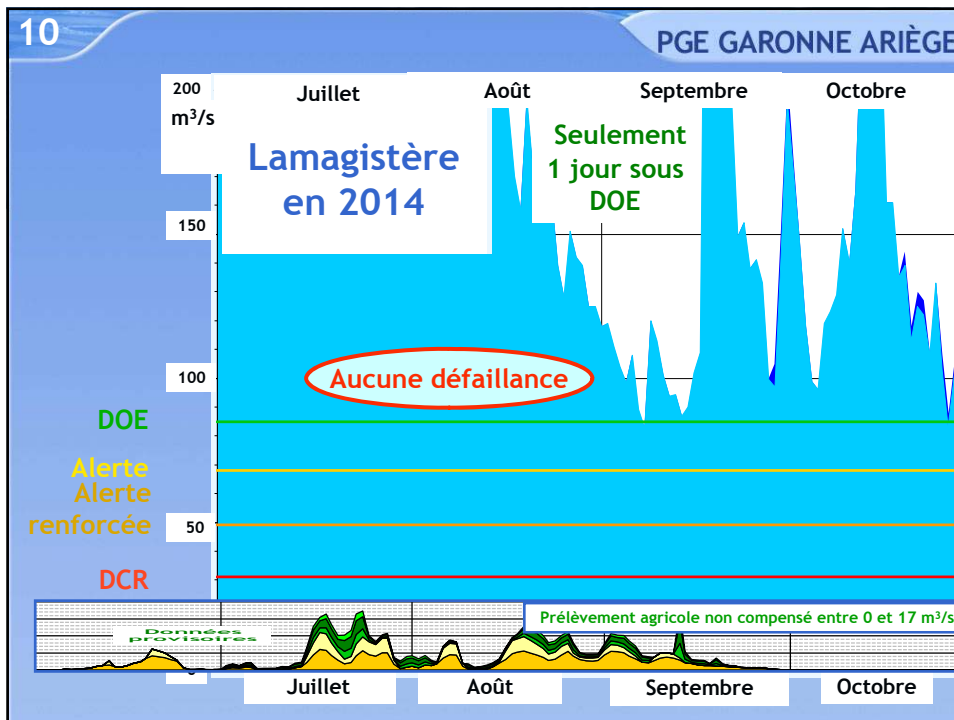
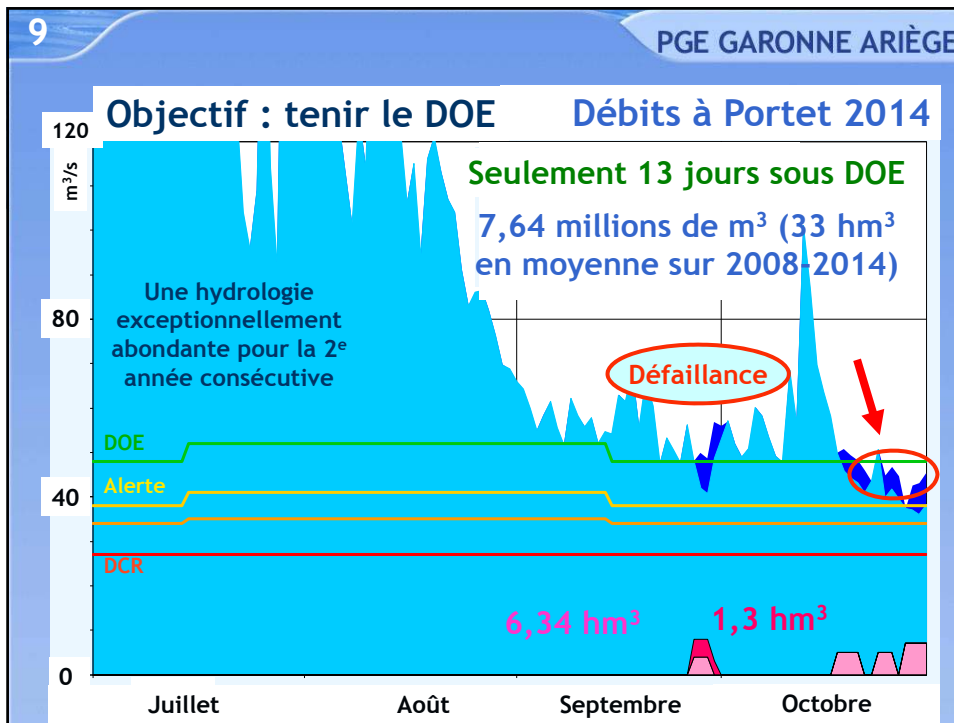


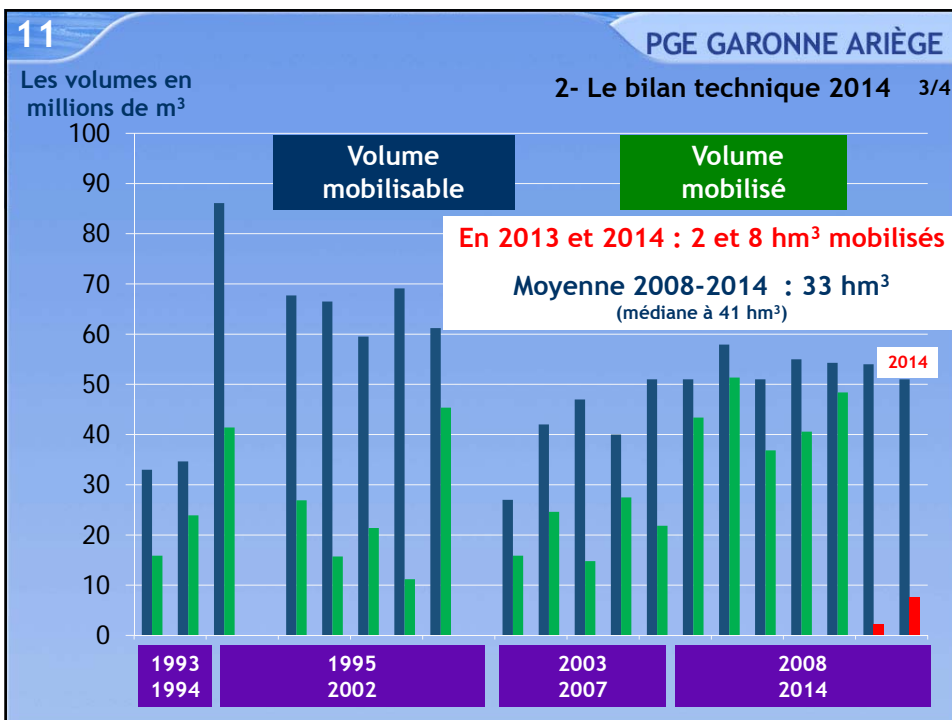


8 PGE GARONNE ARIÈGE

2- Bilan technique de la campagne 2014 de soutien d'étiage

(4 diapositives)





12 PGE GARONNE ARIÈGE

2- Le bilan technique 2014 4/4

	Moyenne (1993-2014)	Moyenne (2008-2014)
Volumes déstockés (en millions de m³)		
Volume mobilisable	(27,0) 53 (86,1)	(51,0) 54 (57,9)
Volume mobilisé	(2,2) 27 (51,4)	(2,2) 33 (51,4)
Répartition saisonnière		
Juillet Août	47 %	46 %
Septembre Octobre	53 %	54 %
	Moyenne (1993-2014)	Moyenne (2008-2014)

3- Bilan financier de la campagne 2014 de soutien d'étiage

(2 diapositives)

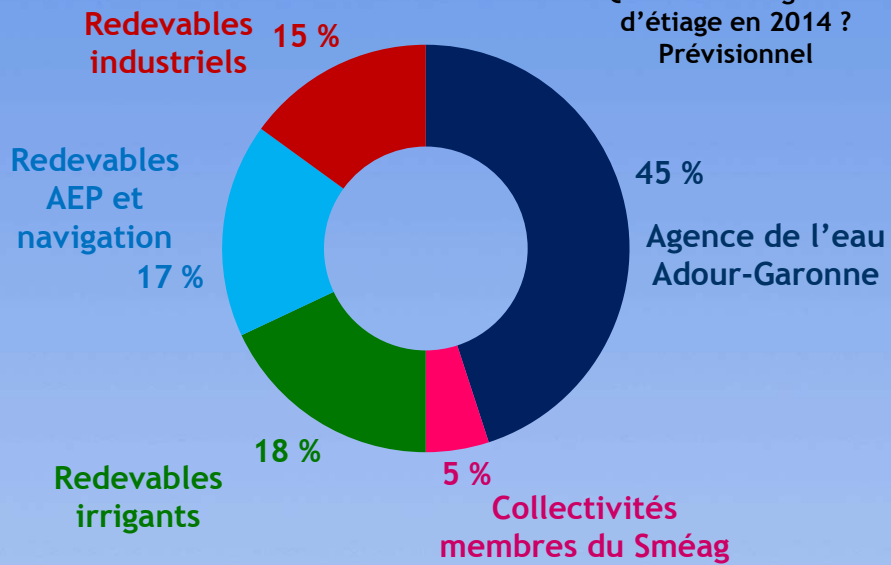
3- le bilan financier 2014 et prévisionnel 1/1

	Montant 2014 (€)	40 hm ³	58 hm ³
Contrat « EDF » <small>coût fixe</small>	0,521	0,372,27	3,65
Contrat « Montbel »	Sans objet	Sans objet	0,090,24
Assistance et données	0,243	0,36	0,36
Charges et frais Sméag	0,123		
TOTAL	0,887	2,63	4,25

- 2^e campagne la moins coûteuse depuis 20 ans
- seulement 21 % de l'enveloppe prévisionnelle mobilisée

	Redevance usagers	AEAG	Sméag collectivités
Plan de financement	50 %	45 %	5 %

Qui finance la gestion
d'étéage en 2014 ?
Prévisionnel



4- Bilan du recouvrement et bilan comptable 2014

(5 diapositives)

Le facturé : 1,766 M€ (37 % irrigation ; 33 % AEP ; 30 % industrie)

L'encaissé : 1,398 M€ (79 %)

L'impayé (provisoire) : 0,369 M€ (21 %) 44 % en irrigation
13 % en AEP
aucun en industrie



Traitement et gestion des factures



Taux de déclaration : 68 % du total 66 % en irrigation
92 % en AEP
97 % en industrie



Après mise en demeure : Recouvrement forcé

Point sur les « modifications » de factures intervenues

- **Environ 200 modifications de factures sur 732 redevables :**
 - la **quasi-totalité** en lien avec une **déclaration tardive** des volumes consommés (après relances)
 - des cas d'ajustement du **niveau d'autorisation (AEP)**
 - des cas de **contestation des volumes autorisés** vérifications en cours avec les DDT et les OU concernés
 - des cas de **contestation des volumes autorisés et consommés** en lien avec un conventionnement « VNF » (vérifications en cours avec les DDT concernées et VNF)
- **Difficultés à être rendu destinataire des cas « particuliers »**

AVANT 2014**Un seul budget**Une campagne sur
plusieurs exercices

Une seule trésorerie

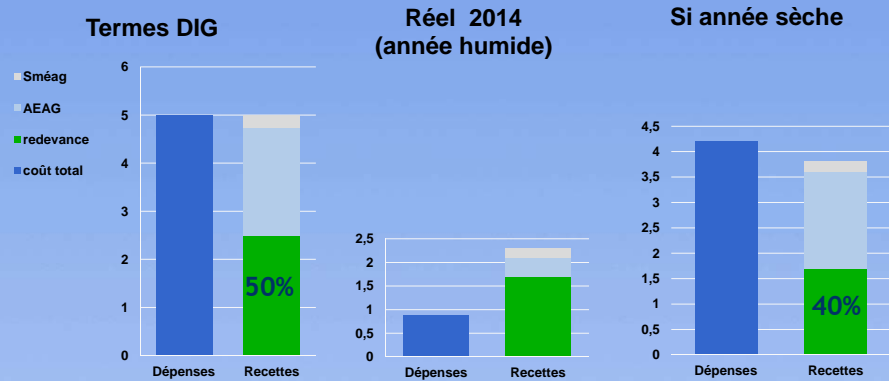
À PARTIR DE 2014**Un budget
principal****Un budget annexe
« Gestion d'étiage »**Une campagne sur
un seul exerciceDépenses et
recettes affectéesTrésorerie
spécifique**2014 : année de transition entre les 2 systèmes**

Coût de la campagne : 0,887 M€

Recettes totales : 2,27 M€

Excédent campagne
2014 : 1,3 M€Excédent comptable : 0,564 M€
(après rattachements années antérieures)Utilisation de l'excédent : mise en provision
pour année sèche

Mécanisme prévisionnel / réel



5- Propositions de tarification pour 2015

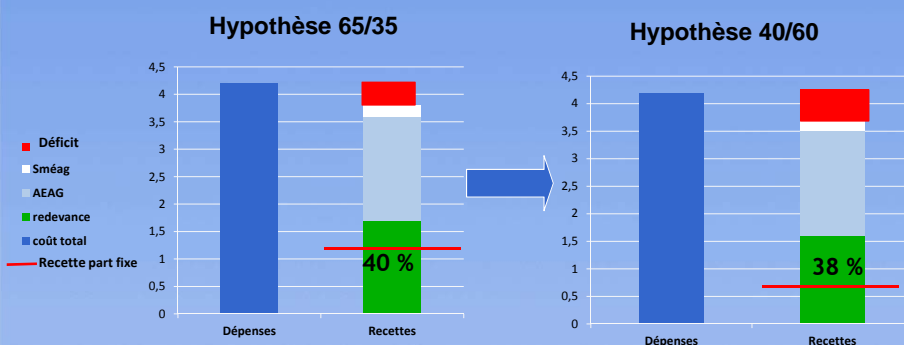
(5 diapositives)

- Actualisation des hypothèses avec les nouvelles assiettes
- Prise en compte des revendications

Contrainte : assurer la pérennité financière du service
(couverture des coûts fixes)

Limite de l'exercice : effets du changement climatique
(succession années sèches)

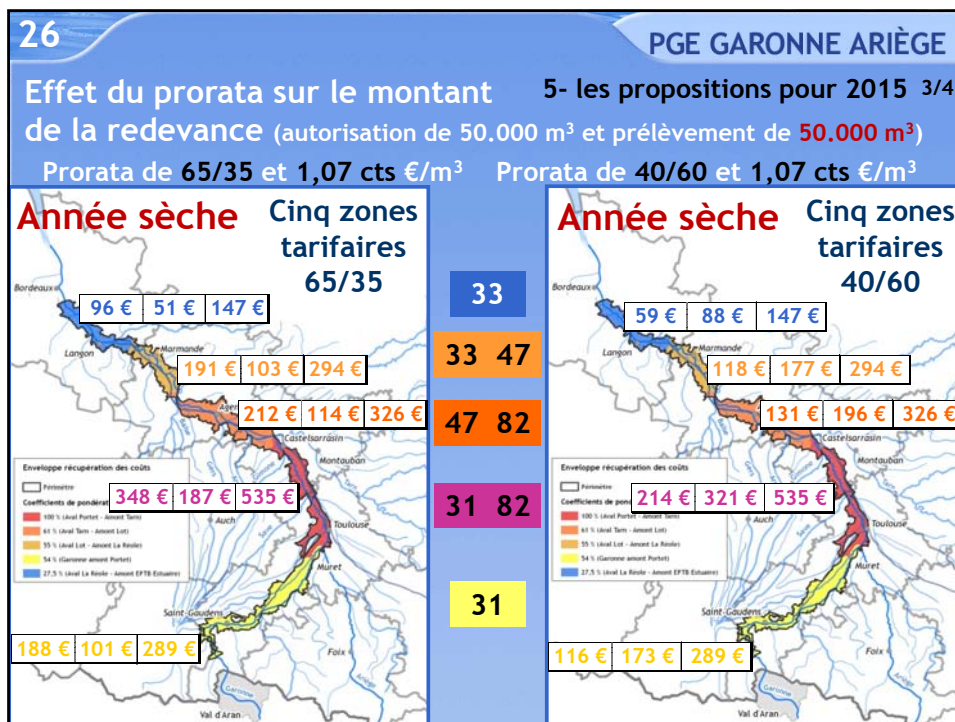
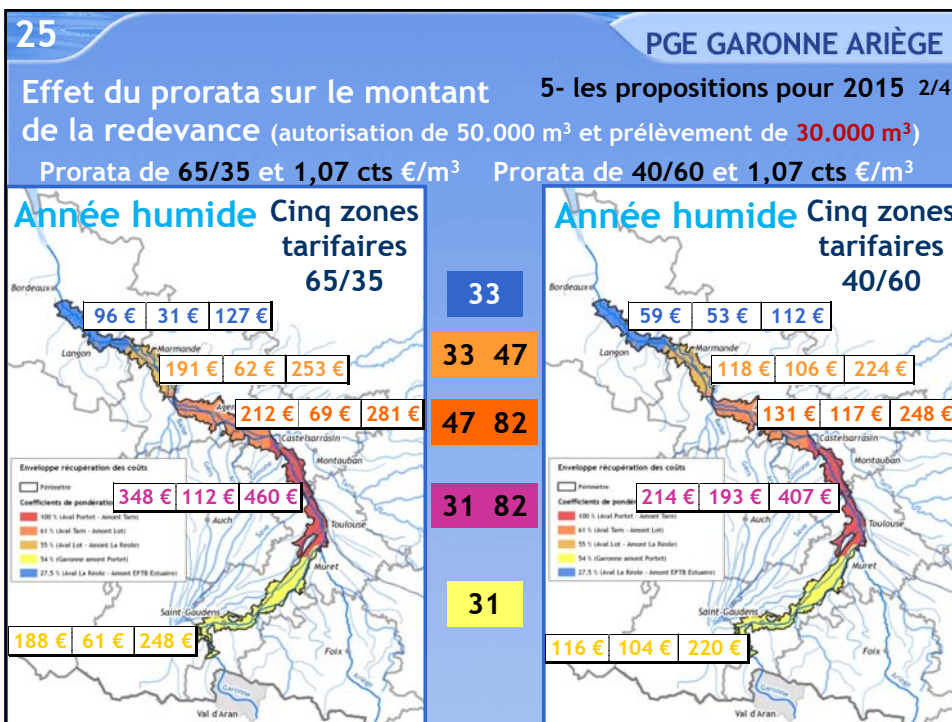
Proposition : baisse de la part fixe En année sèche



Conséquences :

En année sèche : déficit

En année humide : coûts fixes couverts qu'à 91%



5- les propositions pour 2015

4/4

- **Proposition d'une seule « facturation » en octobre :**
 - octobre 2015 : de la seule part fixe 2015 (année N)
 - octobre 2016 : du fixe 2016 (année N) et du variable 2015 (N-1)
- **Objectif commun de simplification du système de collecte et de mutualisation de la donnée de prélèvements :**
Formulaire unique de déclaration des index envisagé dès 2015 dès lors que les Organismes Uniques (OU) l'accepte
- **Programme de visites de terrain minimal**

6- Désignation des représentants des usagers au comité de gestion du soutien d'étiage

(1 diapositive)

6- Les désignations au comité de gestion du soutien d'étiage 1/1

Contrat de coopération en vue du soutien d'étiage de la Garonne (article 2.5)

Modification de la composition du Comité :

- La commission des usagers désigne en son sein ses représentants au Comité :

Agriculture et canaux : fait le 24 juin 2014 (les OUGC et VNF)

AEP et industrie : à désigner

Son rôle :

- Fixe et ajuste la stratégie annuelle des lâchers d'eau
- Suit le déroulement de la campagne et valide les bilans techniques et financiers

Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège Redevance de Gestion d'étiage

2^e réunion de la commission des usagers

FIN DU DIAPORAMA

Le 29 mai 2015 à Toulouse
(Préfecture de la Haute-Garonne)

